

COMITÉ DU LABEL DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 31 janvier 2025 N°2025_2697_DG75-L002

AVIS D'EXAMEN SIMPLE

Enquête sociale européenne (ESS¹) 2025 - volet français - vague 12

Service producteur : Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)

Opportunité : avis favorable émis le le 2 décembre 2021 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 10 octobre 2024 (commission « Ménages »).

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen simple
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2025
Publication JO	Non
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête ESS qui existe depuis 2001 s'insère dans un vaste dispositif d'enquêtes comparatives et répétées sur les attitudes des Européens. Ce dispositif international organise la collecte conjointe des données dans plus de vingt pays d'Europe, dont la France. Depuis 2013, le dispositif européen ESS a changé, il est devenu une infrastructure de recherche européenne (*European Research Infrastructure Consortium* – ERIC) dans le cadre du programme du « Forum européen sur les infrastructures de recherche » (*European Strategy Forum on Research Infrastructures* – ESRI).

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'une assemblée générale, d'un conseil scientifique, d'un conseil méthodologique, de l'équipe de coordination scientifique européenne ainsi que du forum des coordinateurs nationaux.

L'objectif premier du dispositif ESS est la production de données sur l'ensemble des champs de l'analyse des sciences de l'homme et de la société. Plus précisément, l'objectif est la production, à partir de standards méthodologiques rigoureux, d'un ensemble de données sur les comportements

¹ ESS = European Social Survey

sociaux des citoyens et leurs représentations de la société. L'intérêt est que les données recueillies soient comparables à la fois dans le temps et dans l'espace, en Europe.

La collecte a lieu tous les deux ans, et s'étend sur une période de 4 à 5 mois. La prochaine édition, dite « vague 12 », aura lieu en 2025.

Les personnes interrogées sont les résidents – des individus résidant dans des ménages ordinaires – de quinze ans ou plus en France métropolitaine. L'édition 2025 sera organisée en mode mixte : face-à-face et auto administré. La taille de l'échantillon final de répondants sera de 1600 individus, pour moitié venant de l'enquête en face-à-face, et pour l'autre moitié du recueil auto administré. La durée de passation est d'environ une heure.

Le questionnaire est constitué de modules conservés à chaque édition, et de modules rotatifs dédiés à des sujets spécifiques. Le questionnaire comporte également des tests méthodologiques portant sur la fiabilité et la validité des différentes formulations de question et/ou des modalités de réponses selon l'approche « Multitrait Multimethod ». Enfin, le questionnaire contient aussi des renseignements concernant les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'entretien. Les questions contenues dans les modules répétés couvrent : l'usage des médias, la politique, la confiance dans les institutions, l'immigration, le sentiment d'insécurité, la santé, la religion, le bien-être, les valeurs humaines et la démographie.

Dans le cadre de sa mission de diffusion des résultats de l'enquête, la coordination européenne initie des événements scientifiques et des publications à l'issue de chaque édition. Ces événements scientifiques prennent la forme de séminaires de présentation des premiers résultats par les responsables scientifiques des modules rotatifs, ainsi que de conférences thématiques. Les séminaires ont lieu tous les deux ans à l'issue des collectes de données. Au cours de ces dernières années, cinq conférences ont été organisées.

~~~

# Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

# Préambule

- Le présent avis du Comité s'inscrit dans le cadre de la procédure définie en collaboration avec le Cnis et l'Insee, concernant la fourniture, par l'Insee, d'un échantillon aléatoire d'individus issu des bases établies à partir des fichiers fiscaux (Fideli). L'avis du Comité rend possible la fourniture d'un échantillon par l'Insee, sous réserve d'obtenir l'ensemble des accords requis.
- Les enquêtes réalisées dans ce contexte ne relèvent pas de la statistique publique et, par conséquent, ne sont pas soumises à l'approbation ministérielle ni à l'inclusion dans le programme officiel des enquêtes de la statistique publique publié au Journal officiel.
- En conséquence, le Comité demande au service de supprimer toute mention relative à un « label de qualité statistique », au service statistique public ou à l'examen du projet par le Comité dans sa communication d'ensemble et plus particulièrement dans les courriers de contact avec les enquêtés (lettre avis, lettre de relance...). Les références à l'Insee seront strictement limitées à la fourniture de l'échantillon probabiliste.
- Le Comité du label rappelle qu'il vérifie plus particulièrement dans ce cadre la qualité du plan de sondage, de la méthodologie aval et des instances de gouvernance du projet. Les remarques formulées sur le questionnaire n'ont valeur que de conseil.

#### Remarques générales

- Le Comité constate que l'enquête a des objectifs forts de stabilité historique et de comparabilité spatiale étendue, qu'elle est reconnue comme une infrastructure européenne de recherche et fait l'objet d'une utilisation très forte dans les milieux académiques.
- Le Comité observe que le protocole reste très normé dans le cadre d'une gouvernance internationale. Il invite cependant le service à maintenir ses efforts visant à porter certains sujets méthodologiques dans les instances internationales, en se rapprochant en amont, dans la mesure du possible, de pays partageant les analyses de la France. Il note qu'une prochaine réunion prévue avant la fin de l'année 2024 pourra être l'occasion d'aborder à nouveau les questions de procédures de redressement, qui actuellement se font en une seule étape, via un calage sur marges (identique pour tous les pays) avec un nombre limité de caractéristiques.
- Le Comité note la réponse du service selon laquelle le contexte de changement de mode, avec un passage à une collecte entièrement auto-administrée à l'horizon de la vague 13, constitue également une opportunité pour mettre en place des évolutions.
- Le Comité note que l'enquête fait l'objet d'une comitologie de recherche large. Il invite le service à porter la proposition d'une concertation à l'échelon européen avec des parties prenantes internationales, afin d'instruire, par exemple, des questions d'intérêt comme celles du rapport à l'interdépendance ou celles liées à « faire société », au rapport à la protection sociale ou au consentement à l'impôt.

#### Méthodologie

- Le Comité réaffirme l'importance des questions de redressement dans un contexte où la prochaine collecte sera multimode (pour moitié face-à-face, pour moitié auto-administré internet/papier) et pourra, à ce titre, introduire des ruptures de nature à fragiliser les comparaisons dans l'espace et le temps. En particulier, le Comité note que les exploitations des tests multimodes réalisés dans le cadre de l'ESS 11 suggèrent que les profils de répondants sont légèrement différents selon le mode.
- Le Comité note plus généralement que les taux de réponse connaissent une baisse tendancielle, et sont désormais inférieurs à 40 %, ce qui est également susceptible d'augmenter d'éventuels biais liés à l'autosélection non-ignorable des répondants. À cet égard, le Comité invite à revoir le calcul des taux de réponse utilisés dans le dossier, en excluant notamment les personnes hors champ.
- Le Comité émet un point de vigilance relatif à l'existence potentielle d'effets de sélection ou de mesure et à la capacité du service à les identifier et/ou à les corriger. Il rappelle que les travaux en cours dans la statistique publique semblent conclure que les effets de mesure peuvent être particulièrement prégnants, bien que non systématiques, pour des questions d'opinion². Il note toutefois que les premières comparaisons statistiques menées sur deux variables suggèrent des effets limités, et que le service a prévu de généraliser ces analyses comparatives.
- Afin de documenter plus généralement d'éventuels effets de sélection et/ou de mesure, le Comité invite le service à mener des comparaisons agrégées avec des données externes sur des thématiques comparables à celles portées par l'enquête. Afin d'en mesurer l'impact sur les résultats produits, il recommande également au service de tester, en interne, des stratégies nationales de redressement valorisant la richesse des données de la base de sondage, ou a minima de comparer des statistiques issues des échantillons fournis à des

<sup>2</sup> Voir <u>Exploitation de l'enquête expérimentale « Vols, violence et sécurité »</u> - Tiaray Razafindranovona - Documents de travail N° M2016/03, 2016 et <u>L'effet de mode dans les enquêtes multimodes (internet/téléphone)</u> – Gaëlle Dabet, Zora Mazari - Céreq Etudes, n° 45, 2023.

statistiques analogues pour la seule population répondante. À cet égard, le Comité recommande au service de conserver dans la base des informations sur le niveau de vie.

- Le Comité constate que certaines décisions relatives à l'enquête ont été prises suite à des travaux initiés par la gouvernance internationale et n'impliquant pas nécessairement la France. Dans la mesure où ces travaux ont un intérêt pour apprécier la qualité de l'enquête et qu'ils abordent des sujets d'actualité relatifs à la méthodologie d'enquête dans son ensemble, le Comité invite le service à les partager largement auprès des utilisateurs des données et auprès de la communauté scientifique. Lors du prochain examen, le Comité souhaitera également en être informé. Il a notamment noté les travaux européens envisagés sur les effets de mode, ou encore une expérimentation montrant la faisabilité d'un questionnaire ESS long (de l'ordre d'une heure) sans réduction substantielle des taux de réponse.
- Compte tenu de la taille attendue de l'échantillon de répondants (cibles minimales de 800 répondants en face-à-face et 800 en auto-administré), le Comité invite le service à instruire, en lien avec les utilisations et comparaisons envisagées, la question de la précision des résultats. Il invite le service à fournir des éléments sur ce sujet lors du prochain examen.

#### **Protocole**

- Le Comité note que le service pourra mettre en place, avant la prochaine collecte, des procédures visant à évaluer la bonne compréhension, en France, du questionnaire via des tests cognitifs ou des focus groups. Le Comité souhaitera être informé du bilan de ces tests et des conclusions qui en auront été tirées.
- Le Comité invite le service à s'assurer auprès de son prestataire de collecte que la stratégie de découpe en lots de l'échantillon garantit une exploitation maximale d'un lot avant le déclenchement du lot suivant, et à veiller à ce que le dimensionnement du lot principal corresponde à une cible suffisamment ambitieuse en matière de taux de collecte, dans l'optique de tirer parti au mieux du recours à un échantillon probabiliste.
- Le Comité souhaitera être destinataire lors du prochain examen d'un bilan de la capacité du protocole à identifier la bonne personne à enquêter, à partir de l'information de contact disponible dans la base de sondage Fideli.
- Le Comité invite à clarifier le traitement des non-réponses pouvant s'apparenter à des refus, dans l'objectif de ne pas recontacter les personnes en cas de refus caractérisé.

#### Diffusion

- Le Comité salue la qualité du processus de mise à disposition des données de l'enquête, contribuant à la très large utilisation de l'enquête.
- Le Comité invite le service à communiquer auprès des utilisateurs de la vague 12, sur les risques associés aux effets de mode, au-delà de la variable permettant d'identifier le mode de collecte dans les fichiers résultats, et plus largement, sur les éventuelles précautions nécessaires pour l'exploitation (taux de réponse et biais éventuels...).

#### **Environnement juridique**

 Le Comité note que le service confirme que les données de l'échantillon ne seront utilisées que pour cette enquête. Il rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ». Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen simple à l'enquête sociale européenne - vague 12.

Cet avis est valide pour l'année 2025.

La Présidente du Comité du label de la statistique publique

Signé : Pascale BREUIL